



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que le conseil municipal de la Ville de Joliette, lors de sa séance ordinaire prévue le 22 juin 2026 à 19 h, au 614, boulevard Manseau à Joliette, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

68 À 72, RUE GASPARD SUD – LOT 2 902 250 – ZONE C03-034

Permettre des marges latérales totales de 3,89 mètres (12,76 pieds) au lieu de cinq mètres (16,40 pieds) à la suite d'une opération cadastrale.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Joliette ce 5 juin 2026

Anaïs Baril
Greffière